

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

« Jeu concours Aspirateur Bosch – Réseaux sociaux »

Du 24 août au 6 septembre 2026

Article 1 – Société organisatrice

La société **CENTRALE PRO**, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 4 rue de l'Équerre – 57100 Thionville, immatriculée au RCS de Thionville sous le numéro 320 497 712 (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Jeu concours Aspirateur Bosch – Réseaux sociaux ».

Article 2 – Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

Sont exclus :

- Les membres du personnel de la société organisatrice
- Les membres du personnel des sociétés partenaires
- Toute personne ayant participé à l'organisation du jeu

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Article 3 – Durée du jeu

Le jeu concours se déroule du 24 août au 6 septembre 2026 à 23h59.

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer, le participant doit, pendant la durée du jeu sur Facebook ou Instagram :

1. S'abonner aux comptes @procie_officiel
2. Aimer la publication du jeu concours
3. Commenter la publication en identifiant 2 amis
4. Envoyer une capture d'écran de l'aspirateur dans la zone bleue en DM pour valider sa participation

Chaque participation sur un réseau social est comptabilisée. Le participant peut donc participer sur Facebook et sur Instagram afin de doubler ses chances.

Les comptes privés ne permettant pas la vérification des conditions de participation ne pourront être pris en compte.

Toute participation incomplète, non conforme ou frauduleuse (notamment via la création de faux comptes ou l'utilisation de procédés automatisés) sera annulée.

Article 5 – Désignation du gagnant

Un tirage au sort sera effectué le 7 septembre 2026 à 12h parmi l'ensemble des participations conformes, tous réseaux sociaux confondus.

Le gagnant sera contacté par message privé via le réseau social utilisé pour participer. Sans réponse dans un délai de 7 jours, un nouveau tirage au sort pourra être effectué.

Article 6 – Dotation

Le jeu est doté du lot suivant :

- 1 aspirateur balai BOSCH BSS71125AH d'une valeur commerciale indicative de 371,24 € TTC.

Le lot ne pourra être ni échangé, ni remboursé, ni remplacé par sa valeur en espèces.

Article 7 – Remise du lot

Le lot sera livré gratuitement au domicile du gagnant en France métropolitaine, dans un délai maximum de 60 jours à compter de la confirmation de ses coordonnées.

Le gagnant devra s'assurer de l'accessibilité du lieu de livraison (étage, ascenseur, accès). En cas d'impossibilité de livraison liée aux contraintes du domicile, la Société Organisatrice ne pourra en être tenue responsable.

Article 8 – Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas :

- De dysfonctionnement des réseaux sociaux
- De problème technique empêchant la participation
- De force majeure

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler toute participation en cas de fraude ou de non-respect du présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve également le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le présent jeu si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Ces changements feront l'objet, dans la mesure du possible, d'une information préalable par tout moyen approprié.

Il est rappelé aux participants qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tout dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées.

Cette opération n'est ni gérée, ni associée à Facebook ou Instagram. Les informations communiquées par les participants sont fournies à la Société Organisatrice et non à Facebook ou Instagram.

Article 9 – Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre du jeu sont traitées par la Société Organisatrice, responsable de traitement, aux fins de gestion du jeu concours, de désignation du gagnant et de remise du lot.

Ces données sont conservées pendant une durée maximale de 3 mois après la fin du jeu.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation du traitement de leurs données.

Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : **service.consommateurs@procie.com**

Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 11 – Consultation du règlement

Le présent règlement est consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu.

Sur demande à : **service.consommateurs@procie.com**